

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 147-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.455

Déposée le: 13.07.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



Service de conseil des hautes écoles bernoises bilingue ?

Afin d'accompagner au mieux les futurs étudiants, le canton de Berne a, par le biais de sa Direction de l'instruction publique (DIP) créé un » service de conseil des hautes écoles bernoises ». Un site internet décrit par ailleurs les nombreuses possibilités d'aides et de conseils qui sont ainsi mises à disposition d'un large public. C'est une excellente initiative que nous saluons.

Malheureusement, alors que le site se présente également en français, force est de constater que de nombreuses pages sont soit pas traduites, soit parsemées de remarques en allemand. S'il est très louable de constater que des accueils pour des étudiants réfugiés en plusieurs langues (anglais, espagnol et français) sont également proposés, je déplore que le bilinguisme français-allemand soit lui manifestement sous-estimé.

Suite à une intervention du CAF et du CJB auprès de l'Université pour relever des problèmes analogues liés aux étudiants universitaires francophones, ces derniers avaient promptement réagi en créant un poste de chargé/e des affaires francophones. Nos deux conseils respectifs ont évidemment salué l'engagement de Mme Simone Hebeisen et se sont réjouis de constater une grande amélioration dans l'offre de prestations franco-allemandes à l'Université de Berne.

Etant donné le caractère cantonal du service de conseil des hautes écoles bernoises, qui plus est non-affilié à une école en particulier, il semblerait dès lors logique de voir ces prestations également accessibles à un large public francophone, que cela soit au niveau du site Internet mais aussi des ateliers dispensés en français. Ce service pourrait peut-être ainsi éviter des situations douloureuses dans lesquelles certaines familles francophones se sont trouvées, lorsqu'elles ont reçu des factures importantes pour payer les écolages de leurs enfants.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Le gouvernement est-il conscient que le service mentionné n'est pas véritablement bilingue français-allemand ?
2. Est-il prêt à entreprendre les démarches nécessaires afin qu'un site Internet autant attractif pour les francophones que les germanophones soit réalisé ?
3. L'expérience de l'Université de Berne ne pourrait-elle pas servir d'exemple pour le service de conseil des hautes écoles bernoises afin que celui-ci compte également du personnel francophone à même d'offrir des ateliers/cours en français ?
4. Le gouvernement est-il prêt à dégager les moyens financiers nécessaires à cette réalisation ?

Destinataire

- Grand Conseil